

Image not found or type unknown



Obligation de solder les CP au 31-12 : est-ce légal ?

Par **Tartine1234**, le **06/12/2012** à **19:49**

Mon employeur exige que les jours de congés payés acquis du 1er mai 2011 au 30 avril 2012 soient soldés au 31 décembre 2012.
J'ai posé les 2, 3 et 4 janvier sur ces CP 2012, et cela paraît poser problème...
Les congés étant acquis de mai à mai, est-il légal de nous imposer de les poser de mai à décembre, et non pas de mai à mai ?
D'autre part, la règle nous impose de prendre 4 semaines entre mai et septembre et une semaine à Noël, soit les 5 semaines imposées : là aussi, est-ce légal ?
Merci d'avance pour vos réponses.